

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ATTRIBUZIONE DI UNA GUARANZIA D'IMPRESTITU À
L'UFFIZIU PÙBLICU DI L'ALLOGHJU DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER L'UPERAZIONE "LES
PLÉIADES" IN BASTIA DI RIABILITAZIONE DI 171
ALLOGHJI SUCIALI**

**ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT À
L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE POUR L'OPÉRATION "LES PLÉIADES" À
BASTIA DE RÉHABILITATION DE 171 LOGEMENTS
COLLECTIFS LOCATIFS**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a été saisie par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, bailleur social, ci-après l'emprunteur, sollicitant une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour l'opération de réhabilitation de 171 logements de la résidence « Les Pléiades » à Bastia, parc social public, situés Quartier Montesoru 20600 BASTIA, et pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Bastia a également été sollicitée pour apporter sa garantie à hauteur de 50%.

Pour mémoire, cette opération, en cours de réalisation, inscrite dans la Convention d'objectifs et de moyens pour un coût prévisionnel global de 8,815 M€, a fait l'objet des financements suivants par la collectivité : 2,295 M€ au titre de la COM et 100 000 € au titre du règlement des aides au logement.

En application du cadre d'intervention en faveur de l'octroi des garanties d'emprunt aux organismes intervenant dans le domaine du logement social (*hors périmètre des ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt*), et considérant qu'en termes de risques, la combinaison de plusieurs dispositifs de prévention et de contrôle (*fédérations HLM, ANCOLS, Chambre régionale des comptes, contrôles de l'équilibre des opérations et de la solvabilité par les services de l'Etat, CGLLS*), aboutissant à un taux de sinistralité particulièrement faible, il vous est proposé d'accorder notre garantie à hauteur de 50 % d'un volume d'emprunt de 4 489 187,48 €.

Un contrat de prêt a été souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 149167 constitué de 1 ligne du Prêt :

- PAM, d'un montant de 4 489 187,48 €

Le contrat de prêt joint en annexe fera partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité sera accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portera sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En conséquence, il est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 489 187,48 €, soit à hauteur de la somme en principal de 2 244 593,74 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 149167, constitué de 1 ligne du Prêt, tel que figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.